UNSA DEFENSE



Frais de déplacement des agents publics

Parution au journal officiel de l'arrêté du 26 fémier 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat.

- Province: taux de 55€ à 70€
- Villes de +200 000 habitants et métropole du grand
 Paris : taux de 70€ à 90€
- Panis inbra-munos: taux de 70€ à 110€
- Agents reconnus en qualité de bravailleurs handicapés et en situation de mobilité réduite : taux de 120€ dans tous les cas.
- Repas et dîner: 15,25€ (7,62€ si nepas administratif). Ce taux neste inchangé.

Dans le même temps, le banème des indemnités kilométriques sera augmenté de +17% correspondant au cumul constaté de l'inflation depuis 2006.

Le décret 2019-133 du 25 fémier 2019 précise le champ d'application de la réduction de cotisations saloriales et exonération d'impôt sur le revenu pour les heures supplémentaires effectuées à compter du 1º janvier 2019. Il liste les 28 éléments de rémunération concernés.

Période compliguée

Nous Voulons un nouveau référendum pour annuler le scandaleux résultat du précédent!

Mais c'est nous!

Et que diraient ceux qui étaient satisfaits du résultat du précédent dent référendum?

Mais c'est nous!



Rejoignez
l'UNSA, le
syndicat de ceux
qui sèment et
obtiennent des
résultats.

Karier Gonce-

Taux OE/CED/TSO

CIA 2019

Les taux d'avancement OUVRIERS/CHEFS D'EQUIPE/TSO ont été communiqués par la DRH du ministère. Ils seront appliqués sur la période 2019-2020-2021.

DUYRIERS — CHEFS D'EQUIPE	TS0		
2019	2019		
 Groupe VII: 15% Hors-Groupe: 14% / HGN: 12% HCAIHCB: 12% / HCC: 8% 	• TSO tous groupes : 14%		
2020	2020		
 Groupe VII: 14% Hors-Groupe: 13% / HGN: 11% HCAIHCB: 12% / HCC: 8% 	 TSO T3 à T5 Bis : 14% T6 à T7 : 13% 		
2021	2021		
 Groupe VII : 14% Hors-Groupe : 12% / HGN : 10% HCA/HCB : 12% / HCC : 8% 	 TS0 T3 à T5 Bis : 14% T6 à T7 : 13% 		

- CIA 2019 Crédits en augmentation de 32% et versement en une fois sur la paie de septembre 2019.
- Les possibilités de modulation sont de 20% pour les catégories A, de 10% pour les catégories C et 15% pour les catégories B.
- Les montants de néférence sont augmentés de 24% pour les catégories C, de 11% pour les catégories B et de 8% pour les catégories A.

AAE - IEF - CTSS - CED	1300€	(1200 en 2018)
ASS — Infirmiers — Bibliothécaire	1000€	(900 en 2018)
SA - TSEF	730€	(660 en 2018)
AdjAdm - ATMD	470€	(410 en 2018)

L'ardoise de mars 2019